Mis à jour le 07/01/2022

Principales restrictions sanitaires depuis le 15 novembre

Travail

- **A distance** pour tous, sans différence en fonction du statut de vaccination. Sauf exceptions où la présence de l'employé est indispensable.
- Le respect de tous les gestes barrière en présentiel
- **La vaccination obligatoire** pour tous les employés dans la fonction publique à partir du 15 novembre (période de transition jusqu'au 15 décembre : ceux qui ont commencé la vaccination, peuvent travailler en présentant un test négatif) et dans le secteur privé où le travail à distance n'est pas possible à partir du 15 décembre
- Employés non vaccinés/non immunisés se trouvent sur le lieu de travail uniquement avec un certificat du test Covid-19 ou le test antigénique effectué par l'employeur (72h)
- Pas de rassemblements des employés dans des endroits qui ne sont pas liés aux obligations professionnelles directes

Education

- **Ecoles maternelles** continuent le travail ; les agents non vaccinés sont tenus de se faire vacciner avant le 15 novembre
- **Education élémentaire et secondaire :** en présentiel à partir du 15 novembre (exception à Riga : les classes 7 à 12 reprennent les cours en présentiel le 22 novembre) ; les agents non vaccinés sont tenus de se faire vacciner avant le 15 novembre ; le dépistage régulier des écoliers ; les classes et les groupes ne se superposent pas ; TOUS les écoliers et tous les professeurs portent les masques
- **Universités :** en présentiel uniquement pour les personnes vaccinées/immunisées ; port de masques pour tous

Sport

- **Entrainements à l'intérieur** uniquement aux personnes vaccinées/immunisées ; 15m^2 pour une personne ; maximum 20 personnes ; jauge de 25% dans les vestiaires

Commerces

- **Régime vert (certificat de vaccination ou d'immunisation pour les vendeurs ET pour les clients) : tous les commerces, sans limitation de surface, 15m2 par personne**
- **Régime rouge (sans certificat) : si la surface ne dépasse pas 1500m2 et les commerces suivants s'y trouvent / 25m2 par personne :** Commerces des produits alimentaires**,**

Pharmacies**,** Magasins d'optique**,** Commerces zoo**,** Points de

vente de la presse**,** Commerces des articles hygiéniques

Stations essence, Marchés à l'extérieur

- Port de masque également dans des lieux commerciaux à l'extérieur
- 25m^2 par personne (dans les endroits où les personnes non vaccinées sont présentes)
- 15m^2 par personne où il n'y a que les personnes vaccinées/immunisées
- Centres commerciaux dont la surface est supérieure à 1500m^2 et qui accueillent plus de 5 commerces différents fonctionnent uniquement dans le régime vert (avec certificat de vaccination/immunisation) ; sauf s'il est possible d'assurer une entrée distincte pour la « bulle non sécurisée »
- **Interdiction d'organiser les foires et marchés festifs (par exemple les marchés de Noel) jusqu'au 11 janvier 2022**

Services

- Tous les services sont fournis dans le régime vert (avec le certificat de vaccination ou d'immunisation)
- Seuls les services suivants seront disponibles aux personnes non vaccinées :
    - Services de première nécessité (poste, finances, assurance, télécommunications, photos pour les documents, réparations)
    - Plats à emporter
    - Services d'hébergement individuels
    - Services relatifs aux droits fondamentaux
- 15m^2 par personne
- **Fermeture des centres de divertissement** (parcs aquatiques, trampolines, jeux de hasard, etc.)

Restauration

- **A l'intérieur et à l'extérieur** uniquement personnes vaccinées/immunisées
- Personnes non vaccinées : uniquement à emporter (sans limitation d'horaires d'ouverture)
- Max 4 adultes à table plus mineurs (max 10 personnes au total)
- Horaires d'ouverture des lieux de restauration : 6h00-23h00

Transport public

- Port de masques partout
- A partir du 18 octobre, les réductions ne s'appliqueront plus aux personnes majeures non vaccinées

Culture

- **Lieux culturels** : port de masques, uniquement personnes vaccinées/immunisées ET les enfants âgés de moins de 12 ans également sans certificat ; horaires d'ouverture 6h00-

23h00, sauf spectacles et autres événements jusqu'à 23h00 ; 15m^2 par personne

- **500 personnes maximum dans un lieu culturel**
- **Evénements culturels :** uniquement personnes vaccinées/immunisées. Evénement peut avoir lieu uniquement si les billets et sièges sont personnalisés, contrôle du certificat, les enfants âgées de moins de 12 ans sans certificat ; enfants âgés de plus de 12 ans : certificat ou test (72h) ; sièges personnalisés avec le jauge de 60% ; sièges par deux à côté (ou max 4 si même foyer) ; sièges placés selon le principe de la table d'échecs

Rassemblements (vaccinés, immunisés, non vaccinés)

- Max 10 personnes à l'intérieur, max 20 personnes à l'extérieur

Voyages/entrée en Lettonie

- Les restrictions actuelles restent en vigueur